

ALGERIE – 7 avril 2019

Salah Debouz

Ancien président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) arrêté par la police dans un restaurant à Alger



Salah Debouz a été arrêté le 7 avril 2019 par la police dans un restaurant non loin de la wilaya à Alger. Il a ensuite été conduit au siège de la sûreté de la Daïra de Sidi M'hammed, avant d'être présenté devant le procureur de la République de Sidi M'hammed à Alger. Il a été ensuite transféré au tribunal de Ghardaïa pour être présenté le 8 avril, vers 15 heures devant le juge d'instruction de la 2ème chambre du tribunal de Ghardaïa. Il a été inculpé d'outrage à «corps constitué» et libéré, dans l'après-midi mais placé sous contrôle

judiciaire.

Malgré cette libération, l'Union nationale des ordres des avocats (Unoa), a maintenu son mot d'ordre de grève de protestation pour le 9 avril dans les différentes juridictions du pays. À cette occasion, le barreau a annoncé qu'il allait présenter auprès du procureur général de Ghardaïa une demande de levée du contrôle judiciaire.

Le parquet général de Ghardaïa a ordonné des poursuites contre Salah Debouz parce qu'il avait critiqué sur sa page Facebook, un jugement du tribunal criminel de Ghardaïa rendu le 26 mars, condamnant deux de ses clients d'origine mozabite en précisant dans la publication que ses deux clients n'auraient pas bénéficié de procès équitables « du fait de leur origine ethnique ».

En sa qualité d'avocat des détenus de la vallée du M'zab poursuivis après les événements meurtriers de Ghardaïa, Salah Debouz fait l'objet d'un « traitement » particulier de la part des instances judiciaires de Ghardaïa.

En 2016, il avait été placé sous contrôle judiciaire par la juge d'instruction du tribunal de Ghardaïa. Il devait tous les 15 jours se présenter au juge d'instruction à Ghardaïa. Il avait été poursuivi dans une affaire fabriquée de toutes pièces autour d'introduction clandestine d'ordinateurs, d'un appareil photo et quelques objets interdits dans une prison. Le 18 mai 2016, il avait dû déposer une plainte pour diffamation contre le journal Ennahar, qui avait publié un article indiquant que "le procureur de la République près le tribunal de Ghardaïa a chargé la police judiciaire de m[l]'auditionner", sous prétexte d'avoir " tenté d'introduire un micro-ordinateur à l'intérieur de la prison de Ghardaïa".

En réalité, il était poursuivi pour avoir dénoncé les conditions carcérales qui sévissaient à la maison d'arrêt de Ghardaïa.